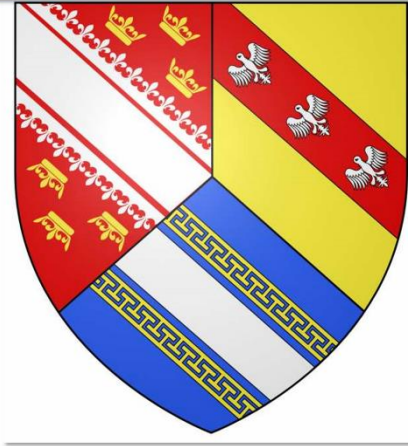




ROUTE DU GRAND-EST



RENCONTRE DE TOUS LES SPORTS DE PLEINE NATURE

Son fonctionnement dans les grandes lignes

a) Principe

Un cavalier emblématique parcourt un itinéraire reliant plusieurs départements du Grand Est.

Tout au long de cet itinéraire il peut être accompagné par tous ceux qui le voudront à pied, à cheval ou en attelage et même en vélo.

Pas de moteurs (sauf électriques)

Départ le 21 juillet de Floing dans les Ardennes, arrivée le 10 août à Woippy en Moselle.

La gestion de ces participations nécessairement limitées se fera par l'intermédiaire de « HelloAsso.com ».

Un signe distinctif sera remis à chaque participant. Les caractéristiques des étapes seront consultables sur la page Facebook du CRTE Grand-Est.

b) Pour les randonneurs qui rejoignent le périple à la journée

Inscription possible sur le site HelloAsso.com. Le randonneur assume son intendance. Repas tiré du sac pour le midi. Possibilité de profiter de la baignade avec votre cheval à Malling (57).

c) Pour les randonneurs qui rejoignent le périple sur plusieurs jours

Inscription possible et règlement préalable sur site spécialisé (www.helloAsso.com) à partir du 1^{er} mars 2024.

Pour 2024, Carole vous guidera sur la majeure partie de l'itinéraire qui représente environ 450km. Delphine, ATE, prendra le relais quelques jours.

Départements/pays traversés : Ardennes, Belgique, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Grand-Duché de Luxembourg, Moselle puis Allemagne.

PARCOURS DE FLOING (08) À WOIPPY (57) DU 21 JUILLET AU 11 AOÛT INCLUS

Carole vous guidera, accompagnée de ses 2 chevaux. L'inscription à chaque étape se fait via www.HelloAsso.com, que vous participiez une seule journée ou plusieurs jours. Les inscriptions pour les participants sur plusieurs jours seront ouvertes dès le 26 février jusqu'au 15 juin. Ceux qui désirent participer une seule journée, peuvent déjà s'inscrire, n'oubliez pas votre pique-nique.

Les participants seront accueillis, soit en gîte, soit en bivouac, en hôtel ou encore en chambre d'hôtes. Les gîtes proposent des chambres parfois dotées de lits doubles et/ou de lits simples, des dortoirs, des yourtes, ou encore du simple bivouac avec votre propre tente. Une logistique vous suivra tout le long du parcours et emportera vos affaires d'une étape à l'autre. Le nombre de sac est limité : 1 grand sac fermé comportant vos affaires personnelles et 1 autre grand sac fermé pour votre cheval, par personne.

Les chevaux seront logés soit en paddock, soit en boxe, quand cela est possible. Le foin est inclus dans le tarif, le complément n'est pas inclus dans le tarif.

Il n'est pas possible de réserver une nuitée sans le repas du soir (repas végétarien possible). Les pique-niques sont inclus dans le tarif à la nuitée. Les boissons ne sont pas systématiquement incluses dans le tarif proposé. Les accompagnants peuvent réserver le repas du soir.

La réservation de lits doubles se fait systématiquement pour 2 personnes. Nous partons également du principe que même des personnes qui ne se connaissent pas, peuvent dormir dans une chambre composée de 3 lits simples, par exemple.

Les annulations ne seront acceptées que 2 semaines avant votre départ prévu.

21 juillet – Floing (08) (veille du départ)

Veille du départ, arrivée des participants avant 18h.

Gîte : *Chemin des hautes - Route d'Illy - 08200 Floing* ([Maison de l'étang](#))

Nuitée en chambre d'hôtes ou bivouac chez Vincent. Repas chez Vincent, petit-déjeuner pris au gîte, pique-nique. Chevaux en paddock chez Vincent Barachin - ferme Des Hautes - 08200 Floing

22 juillet – Floing (08) - Bouillon (B) (21km - +562m/-474m)

Gîte : *Auberge de jeunesse de Bouillon – Route du Christ, 16 – B-6830 BOUILLON* ([Auberge de jeunesse de Bouillon](#))

Nuitée en auberge de jeunesse. Repas du soir au restaurant (boissons non comprises), petit-déjeuner, pique-nique. Chevaux en paddock chez un agriculteur. Visite au flambeau du château de Bouillon.

23 juillet – Bouillon (B) – Auby-sur-Semois (B) (23km - +427m/-426m)

Gîte : *Écurie des Forêts - Billarde - rue des Termes, 19, B-6880 Auby-Sur-Semois* ([écurie des Forêts](#))

Nuitée en bivouac. Repas du soir et petit-déjeuner sur place, pique-nique. Chevaux en boxe ou paddock.

24 juillet – Auby-sur-Semois – Martué (B) (23km - +461m/-405m)

Gîte : *Ferme équestre de Martué, 49 – B-6821 Martué (Lacuisine)* ([Ferme équestre de Martué](#))

Nuitée au gîte. Repas du soir et petit-déjeuner au gîte, pique-nique. Chevaux en boxe ou paddock.

25 juillet - Martué (B) – Montmédy (55) (31km - +485m/-427m)

Gîte : *Gîte de randonnée le Pigeonnier - Rue Vauban - 55600 MONTMEDY* ([Gîte de randonnée le Pigeonnier](#))

Nuitée au gîte, repas du soir et petit-déjeuner au gîte, pique-nique. Chevaux au paddock.

26 juillet - Montmédy (55) - Charency-Vezin (54) (21km - +273m/-200m)

Gîte : *Chambres d'hôtes de l'an XII – 1, Grand Rue, 54260 Charency-Vezin* ([Chambres d'hôtes de l'An XII](#))

Nuitée en chambres d'hôtes. Repas et petit-déjeuner sur place, pique-nique. Chevaux au paddock.

27 juillet - Charency-Vezin (54) – Cons-la-Granville (54) (20km - +258m/-282m)

Gîte : *Dortoir à Longuyon (54260)*

Nuitée en dortoir, repas et petit-déjeuner pris sur place, pique-nique. Chevaux en boxe.

28 juillet - Cons-la-Granville (54) – Belvaux (L) (29km - +562m/-656m)

Gîte : *Gîte Simpleviu – L-4401 Belvaux* ([Gîte Belvaux](#))

Nuitée en dortoir, repas et petit-déjeuner pris chez les parents de Jessica, pique-nique. Chevaux en paddock chez Jessica.

29 juillet – Belvaux (L) – Kanfen (57) (25km - +180m/-276m)

Gîte : *Bivouac à l'écurie de Kanfen*

Nuitée en bivouac avec accès aux sanitaires, repas du soir organisé par *Les Loups de la Moselle* (association qui œuvre pour la restauration de deux casemates de la Ligne Maginot), petit-déjeuner, pique-nique. Chevaux en boxe.

30 juillet – Kanfen (57) Château de Preisch (57) (17km - +120m/-133m)

Gîte : *Château de Preisch – 2, rue des Lilas, 57570 Basse-Rentgen* ([Château de Preisch](#))

Nuitée en dortoir ou chambre, repas du soir et petit-déjeuner pris sur place, pique-nique. Chevaux en paddock.

31 juillet – Château de Preisch (Pause pour tout le monde)

Gîte : *Château de Preisch – 2, rue des Lilas, 57570 Basse-Rentgen* ([Château de Preisch](#))

Nuitée en dortoir ou chambre, repas du soir et petit-déjeuner pris sur place, pique-nique. Chevaux en paddock.

Visites possibles du château, de la ligne Maginot ou dégustation de produits locaux.

1^{er} août – Château de Preisch (57)- Malling (57) (23km - +199m/-281m)

Gîte : *Camping de Malling - rue du plan d'eau - 57480 MALLING* ([Camping de Malling](#))

Nuitée en bivouac, repas du soir et petit-déjeuner pris sur place, pique-nique. Chevaux en paddock ou boxe.

2 août – Malling (57) - Sierck-les-Bains (57) (15km - +199m/-281m)

Gîte : *Camping les Tilleuls - Chemin des Tilleuls, 57480 Sierck-les-Bains* ([Camping des Tilleuls](#))

Nuitée en bivouac, repas du soir et petit-déjeuner pris sur place, pique-nique. Chevaux en paddock. Baignade possible avec votre cheval, sur le site de Malling, le matin.

3 août – Sierck-les-Bains (57) – Orscholz (D) (27km - +611m/-362m)

Gîte : *Gîte ViSaarVie - Cloefstrasse 27-28 – D-66693 Mettlach-Orscholz* ([Gîte ViSaarVie](#))

Nuitée en gîte, repas du soir et petit-déjeuner pris sur place, pique-nique. Chevaux en paddock chez l'agriculteur.

4 août – Orscholz (D) – Hilbringen (D) (27km - +611m/-362m)

Gîte : *Gästehaus Siebert - Merzigerstrasse 24-26 – D-66663 Merzig* ([Gästehaus Siebert](#))

Nuitée en chambre d'hôtes, repas du soir au restaurant NON INCLUS DANS LE TARIF, petit-déjeuner pris sur place, pique-nique. Chevaux en paddock chez l'agriculteur.

5 août – Hilbringen (D) – Férange (57) (27km - +611m/-362m)

Gîte : *écuries de Férange - 1, Impasse de la Bergerie – 57320 Férange Ebersviller* ([écuries de Férange](#))

Nuitée en yourte, repas du soir et petit-déjeuner pris sur place, pique-nique. Piscine à disposition, prévoyez votre maillot de bains ! Chevaux en paddock.

6 août – Férange (57) – Hargarten-aux-Mines (57) (27km - +442m/-475m)

Gîte : *58B Rue Principale, 57550 Hargarten-aux-Mines* ([Gîte Hargarten-aux-Mines](#))

Nuitée en gîte, repas du soir et petit-déjeuner pris sur place, pique-nique. Chevaux en paddock.

7 août – Hargarten-aux-Mines (57) – Varize (57) (25km - +341m/-363m)

Gîte : *étable d'Edouard - 43, rue Principale – 57220 Varize* ([l'étable d'Edouard](#))

Nuitée en chambre d'hôtes ou bivouac avec accès aux sanitaires, repas du soir et petit-déjeuner pris sur place, pique-nique. Chevaux en boxe.

8 août – Varize (57) – Chérisey (57) (30km - +241m/-251m)

Gîte : *Gîtes de Chérisey – 48, rue Principale - 57420 Chérisey* ([Gîtes de Chérisey](#))

Nuitée en gîte ou bivouac avec accès aux sanitaires, repas du soir et petit-déjeuner pris sur place, pique-nique. Chevaux en paddock chez l'agriculteur.

9 août – Chérisey (57) – Vezon (57) (30km - +241m/-251m)

Gîte : *Gîte les Coquelicots - 13-15-17 En Jurue – 57420 Marieulles* ([Les Coquelicots](#))

Nuitée en gîte, repas du soir au restaurant du village, petit-déjeuner, pique-nique. Chevaux en boxe aux [écuries de Fey](#)

10 août – Vezon (57) - Woippy (57) (31km - +630m/-680m)

Gîte : *Centre équestre le Patis - 17 Route De Norroy Le Veneur - 57140 Woippy*

Nuitée en bivouac, repas du soir, petit-déjeuner, pique-nique. **Chevaux en paddock à monter soi-même.** Animations avec Caval Mosel.

11 août – Caval Mosel - Woippy (57)

Gîte : *Centre équestre le Patis – 17, Route De Norroy Le Veneur - 57140 Woippy*

Nuitée en bivouac, repas du soir, petit-déjeuner, repas du midi. **Chevaux en paddock à monter soi-même.**

MATÉRIEL À EMPORTER

1. Tente et duvet

À certaines étapes ou pour ceux qui choisissent le bivouac à certains endroits, songez à une petite tente.

Pour tous les participants, prévoir une gourde, une lampe torche, un chapeau ou une casquette, des lunettes de soleil, un vêtement de pluie, des chaussures étanches et montantes. Penser à prendre des vêtements et chaussures de rechange.

Trousse de toilette, sac de couchage, certains gîtes ne fournissant pas les draps.

Le port du casque ou de la bombe est obligatoire pour tous les vététistes et cavaliers.

Penser à prendre également un licol, une longe de rechange (longe pour mettre à l'attache) et un seau pliable.

Prévoir pharmacie de premier secours pour vous et votre cheval.

2. Transport et navettes

Les participants n'ayant pas besoin de leurs véhicules les laisseront directement à l'étape d'arrivée.

Une navette est prévue à chaque étape, transportant vos bagages (un sac pour vous, un sac pour votre cheval, tous deux fermés, une tente, le cas échéant).

3. Repas

Les repas sont assurés soit par le cuisinier de l'association Diabl' en Caval', ou pris dans des restaurants partenaires ou pris au gîte. Seuls les randonneurs et accompagnateurs inscrits pourront avoir un repas. Mentionnez vos éventuelles allergies ou régimes particuliers à l'inscription.

4. Sanitaires

Des douches, lavabos et toilettes seront à disposition des randonneurs près des lieux de campement ou au gîte, à l'exception d'Auby-sur-Semois, bivouac rustique...

5. Itinéraire

Aucune carte ne sera distribuée. Les itinéraires sont reconnus.

L'allure de base est le pas, les chevaux étant chargés pour certains.

L'assurance de l'organisation ne couvre que le circuit défini sous sa responsabilité.

6. Service médical et vétérinaire

Nous aviserons un ou plusieurs vétérinaires afin qu'ils se rendent disponibles, en cas de nécessité. Une personne maîtrisant le dépannage en maréchalerie fera partie de la Route du Grand-Est.

Les services du vétérinaire seront à la charge du propriétaire de l'animal et devront être acquittés sur place.

7. Papiers des chevaux

Lors de passage de frontières, il est indispensable d'emporter avec vous une copie des papiers d'identification du cheval ainsi que le certificat de vaccination.

8. Site de Caval Mosel à Woippy les 10 et 11 août

Les paddocks seront montés par l'assistance qui nous suivra au cours de cette randonnée, **à l'exception de Woippy où vous serez responsable du montage de votre paddock**. Songez donc à déposer votre matériel au préalable sur le site du centre équestre du Patis à Woippy. L'inscription aux deux jours sur le site de Caval Mosel est obligatoire, un seul jour n'est pas possible.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(à lire par tout participant inscrit)

Toute personne inscrite à la Route du Grand-Est déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et accepte de s'y conformer.

La Route du Grand-Est est une randonnée sans esprit de compétition, qui doit s'accomplir dans le respect du cheval, de l'environnement, de la propriété privée et bien sûr des autres participants, quel que soit leur moyen de locomotion.

Article 1 - Inscription et annulation

L'arrivée des participants peut se faire la veille ou le jour même du départ avant 9h.

Les inscriptions ne seront enregistrées que par l'intermédiaire du site www.helloasso.com.

L'abandon en cours de parcours ne donne droit à aucun remboursement.

Aucun remboursement ne sera effectué moins de deux semaines avant le départ.

Article 2 - Assurance et responsabilité

Les participants devront être assurés en responsabilité civile pour sortie sportive et couverture du risque incendie des bâtiments et forêts, dégâts aux cultures.

Les participants devront posséder une licence en cours de validité ou une assurance individuelle accident ainsi qu'une assurance individuelle responsabilité civile pour le cheval.

Le port du casque ou de la bombe est obligatoire pour tous les cavaliers et vététistes. Dans le cas où le port du casque ou de la bombe n'est pas respecté par une personne majeure, le cavalier ou vététiste déclare décharger l'organisation de toute responsabilité due au non usage de cette protection.

L'annulation d'une inscription étant toujours génératrice de frais, il est possible de souscrire auprès de votre assureur habituel les garanties nécessaires.

L'organisation est couverte par une assurance « responsabilité civile ». Elle agit en qualité de coordinateur entre les participants d'une part, et les prestataires de services d'autre part. Il en résulte notamment qu'elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout accident, blessure, irrégularité détérioration des effets, pertes, vols ou autres. Les participants devront être assurés par leur responsabilité civile pour leurs dommages propres. Si les circonstances l'y obligent, l'organisation se réserve le droit de modifier le programme ou ses prestations. Le simple remboursement des sommes versées par le participant, délie l'organisation de tout engagement et l'exempte de toutes indemnités envers le participant.

Article 3 - Chevaux de propriétaire.

Une nouvelle réglementation existe depuis mars 2022 concernant les déplacements des équidés depuis les départements français non frontaliers, dont la Moselle, vers la Belgique.

Concernant le déplacement vers l'Allemagne, les dérogations concernent les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, vers la Sarre, Rhénanie-Palatinat, Karlsruhe et Fribourg.

Prenez connaissance de la réglementation ici : [Les déplacements des équidés à travers l'Europe](#)

Selon le ou les pays que vous avez choisis au cours de la Route du Grand-Est, et que vous ne vous situez pas dans une zone avec dérogation, merci de nous contacter par mail : cdte57moselle@gmail.com.

Les chevaux devront obligatoirement remplir les conditions suivantes :

Détenir un certificat de bonne santé dûment établi par un vétérinaire, maximum 48h avant le départ.

Être en parfaite condition pour randonner (habitués à parcourir minimum 20km/jour sur du terrain dénivelé, habitués à la randonnée, habitués à tenir à l'attache pour la pause de midi, habitués à côtoyer d'autres chevaux au cours des randonnées, habitués au paddock pour la nuitée, le cas échéant.

Être ferrés ou porter des protections leur permettant de randonner (ferrure maximale de 3 semaines). Provenir d'une écurie indemne, depuis 30 jours, de toute maladie contagieuse pour l'espèce équine et ne présenter aucun signe clinique de maladie.

Une photocopie de la mise à jour du carnet de vaccination sera demandée lors de l'enregistrement des inscriptions. Les organisateurs de cette randonnée se réservent le droit d'interdire le départ ou de stopper en cours de trajet, tout cheval qui ne remplirait pas ces conditions et présenterait des signes de troubles infectieux.

Pour des raisons de sécurité, nous n'acceptons pas d'étalon en paddock.

Article 4 – Randonneurs mineurs

Les jeunes randonneurs de moins de 18 ans devront être accompagnés.

Article 5 - Accompagnateur

Un accompagnateur est une personne qui seconde un randonneur (ex. il conduit le véhicule, monte le parc...) mais qui n'emprunte pas le parcours.

Article 6 - Transport des véhicules.

Les participants sont responsables du transport de leur véhicule.

Article 7 – Régime alimentaire particulier

Les participants ayant un régime alimentaire personnel devront le signaler.

Article 8 – Ordre public

L'organisation se réserve le droit de faire appel aux représentants de l'ordre public et de solliciter le départ de tout participant qui perturberait le bon déroulement de la randonnée ; ceci sans remboursement du montant de l'inscription. L'organisation se réserve le droit d'éviction de toute personne qui suivrait la randonnée et profiterait de la structure d'organisation sans être légalement inscrite.

Article 9 – Bien-être animal

Le bien-être des animaux est à la base de l'esprit de la Route du Grand-Est, toute personne faisant preuve de mauvais traitement envers un cheval, ou tout autre animal, pourra être exclue par l'organisation.

Tout cheval entier ou ayant tendance à taper sera marqué d'un flot rouge à la queue.

Article 10 – Droit à l'image

J'autorise l'organisation à utiliser les images sur lesquelles je pourrais apparaître.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la Route du Grand-Est 2024

Date

Signature + nom et prénom